

**MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 9 MARS 2018**

**APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 16 FÉVRIER 2018**

à l'égard des :

- Portefeuille prudent Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
- Portefeuille modéré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
- Portefeuille équilibré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, D, F, F5, I et O)
- Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Portefeuille croissance Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Portefeuille revenu Granite Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
- Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)
- Fonds valeur Sentry Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)
- Fonds d'infrastructures Sun Life (auparavant Fonds d'infrastructures Sentry Sun Life)** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life (auparavant Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Sentry Sun Life)** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Fonds américain Dynamique Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)
- Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)
- Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)
- Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life** (titres des séries A, F, I et O)
- Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life** (titres des séries A, T5, F, F5, I et O)
- Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)
- Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)
- Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)
- Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)
- Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)
- Fonds d'actions américaines MFS Sun Life** (titres des séries A, D, F, I et O)
- Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life** (titres des séries A, T5, T8, F, F5, F8, I et O)
- Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)
- Catégorie Trimark canadienne Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)
- Catégorie d'actions canadiennes de petite capitalisation Sionna Sun Life\*** (titres des séries A, AT5, F, FT5, I et O)

\*chacune une catégorie d'actions de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc., une société de placement à capital variable.

(individuellement, un « **Fonds** » et collectivement, les « **Fonds** »)

La notice annuelle datée du 16 février 2018 (la « **notice annuelle** ») relative au placement des titres émis par les Fonds est par la présente modifiée de la façon indiquée ci-après.

À moins qu'elles ne soient par ailleurs expressément définies, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

### **Introduction :**

La notice annuelle est modifiée aux fins suivantes :

1. annoncer que le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life et le Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life (chacun un « **Fonds en dissolution** ») fusionneront avec le Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le ou vers le 15 juin 2018 (les « **fusions MFS** »), sous réserve de l'obtention des approbations requises des porteurs de titres et des autorités de réglementation;
2. tenir compte du fait qu'avec prise d'effet le 29 mars 2018, les frais de rachat applicables aux titres de série A, de série AT5, de série T5 et de série T8 des Fonds souscrits selon l'option frais de souscription réduits seront réduits aux fins des rachats survenant au cours de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> année suivant l'achat.

### **Modifications techniques apportées à la notice annuelle :**

#### **1. Les fusions MFS**

Le Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life et le Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life fusionneront avec le Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le ou vers le 15 juin 2018, sous réserve de l'obtention des approbations requises des porteurs de titres et des autorités de réglementation. L'assemblée des porteurs de titres des Fonds en dissolution devrait avoir lieu le ou vers le 25 mai 2018. Avec prise d'effet le 7 mars 2018, les titres des Fonds en dissolution ne seront plus offerts aux nouveaux épargnants, mais continueront d'être offerts aux épargnants existants, y compris les épargnants qui les souscrivent en vertu des plans de souscription préautorisée existants avant le 7 mars 2018. Si les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution approuvent la fusion, ces plans visant la souscription de titres du Fonds en dissolution seront suspendus à la fermeture des bureaux le ou vers le 14 juin 2018 et seront de nouveau offerts à des fins de souscription visant les mêmes séries du Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life après la réalisation de la fusion. Si les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution n'approuvent pas la fusion, ces plans seront suspendus immédiatement après l'assemblée des porteurs de titres et le Fonds en dissolution sera dissous avec prise d'effet le ou vers le 15 juin 2018. En outre, si les porteurs de titres d'un Fonds en dissolution approuvent la fusion, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. renoncera aux frais de rachat applicables pour les porteurs de titres qui soumettront une demande de rachat de titres d'un Fonds en dissolution souscrits initialement selon l'option frais de souscription différés ou selon l'option frais de souscription réduits entre le jour suivant l'assemblée et le jour ouvrable précédant immédiatement la date de prise d'effet de la fusion.

Avec prise d'effet immédiate, la notice annuelle est modifiée par la suppression des lignes intitulées « Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life » et « Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life » du tableau commençant à la page 3 sous la rubrique « Actes constitutifs des Fonds et principaux événements des dix dernières années » et par leur remplacement par ce qui suit :

<b>Fonds</b>	<b>Date de création du Fonds et document de constitution</b>	<b>Modification importante au document de constitution</b>	<b>Événement important survenu dans les dix dernières années</b>
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life	<p>Le 25 mars 2004, aux termes de la convention de fiducie.</p> <p>Convention de fiducie modifiée et consolidée pour adopter la déclaration de fiducie cadre comme document de constitution du Fonds, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.</p>	<p>Convention de fiducie modifiée le 4 avril 2011 pour changer l'objectif de placement du Fonds.</p> <p>Convention de fiducie modifiée le 2 avril 2012 pour reclasser les parts existantes de catégorie C du Fonds comme parts de série I et renommer les parts de catégorie A, de catégorie D, de catégorie F et de catégorie O du Fonds respectivement comme parts de série A, de série D, de série F et de série I.</p> <p>Convention de fiducie modifiée et consolidée le 1<sup>er</sup> juin 2012 pour refléter la mise à jour du document afin de le rendre compatible avec les pratiques sectorielles en adoptant la déclaration de fiducie cadre comme document de constitution du Fonds.</p> <p>Déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 visant la mise en œuvre des honoraires d'administration fixes.</p>	<p>Le 4 avril 2011, les objectifs et les stratégies de placement du Fonds ont été modifiés pour que le Fonds puisse investir principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actions canadiennes, tout en ayant la flexibilité d'investir aussi dans des titres étrangers.</p> <p>Placements mondiaux Sun Life Canada a remplacé MFS GPC à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille le 2 avril 2012. À la même date, MFS GPC est devenue sous-conseiller de Placements mondiaux Sun Life Canada à l'égard du Fonds et MFS est devenue sous-conseiller de MFS GPC à l'égard du Fonds. A changé son nom, Fonds d'actions canadiennes McLean Budden, pour Fonds d'actions canadiennes MFS McLean Budden Sun Life le 2 avril 2012.</p> <p>A changé son nom, Fonds d'actions canadiennes MFS McLean Budden Sun Life pour Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life le 29 août 2013.</p> <p>Avec prise d'effet le ou vers le 5 février 2016, les parts de série E ont changé de désignation et sont devenues des parts de série A.</p> <p>Le Fonds fusionnera avec le Fonds croissance actions</p>

			canadiennes MFS Sun Life avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le ou vers le 15 juin 2018, sous réserve de l'obtention des approbations requises des porteurs de titres et des autorités de réglementation.
Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life	<p>Le 1<sup>er</sup> avril 2000, aux termes de la convention de fiducie.</p> <p>Convention de fiducie modifiée et consolidée pour adopter la déclaration de fiducie cadre comme document de constitution du Fonds, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.</p>	<p>Convention de fiducie modifiée le 2 avril 2012 pour reclasser les parts existantes de catégorie C du Fonds comme parts de série I et renommer les parts de catégorie A, de catégorie D, de catégorie F et de catégorie O du Fonds respectivement comme parts de série A, de série D, de série F et de série I.</p> <p>Convention de fiducie modifiée et consolidée le 1<sup>er</sup> juin 2012 pour refléter la mise à jour du document afin de le rendre compatible avec les pratiques sectorielles en adoptant la déclaration de fiducie cadre comme document de constitution du Fonds.</p> <p>Déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 visant la mise en œuvre des honoraires d'administration fixes.</p>	<p>Placements mondiaux Sun Life Canada a remplacé MFS GPC à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille le 2 avril 2012. À la même date, MFS GPC est devenue sous-conseiller de Placements mondiaux Sun Life Canada à l'égard du Fonds et MFS est devenue sous-conseiller de MFS GPC à l'égard du Fonds.</p> <p>A changé son nom, Fonds valeur actions canadiennes McLean Budden, pour Fonds valeur actions canadiennes MFS McLean Budden Sun Life le 2 avril 2012.</p> <p>A changé son nom, Fonds valeur actions canadiennes MFS McLean Budden Sun Life pour Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life le 29 août 2013.</p> <p>Avec prise d'effet le ou vers le 5 février 2016, les parts de série E ont changé de désignation et sont devenues des parts de série A.</p> <p>Le Fonds fusionnera avec le Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le ou vers le 15 juin 2018, sous réserve de l'obtention des approbations requises</p>

			des porteurs de titres et des autorités de réglementation.
--	--	--	--

## 2. Réduction des frais de rachat réduits

Avec prise d'effet le 29 mars 2018, les frais de rachat applicables aux titres de série A, de série AT5, de série T5 et de série T8 des Fonds souscrits selon l'option frais de souscription réduits seront réduits aux fins des rachats ou des substitutions survenant au cours de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> année suivant l'achat comme suit :

Année suivant l'achat	Frais de rachat actuels	Nouveaux frais de rachat (avec prise d'effet le 29 mars 2018)
1 <sup>re</sup>	3,00 %	2,50 %
2 <sup>e</sup>	2,50 %	2,00 %

La notice annuelle est modifiée comme suit, avec prise d'effet le 29 mars 2018, pour tenir compte de cette modification :

- a) Le tableau suivant immédiatement le cinquième paragraphe sous la sous-rubrique « Frais de rachat » commençant à la page 31 est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Rachat au cours de la période indiquée suivant la date de souscription initiale	Frais de rachat exprimés en % du prix de souscription initial (option frais de souscription réduits)
Au cours de la première année	2,5 %
Au cours de la deuxième année	2,0 %
Au cours de la troisième année	2,0 %
Par la suite	Néant

**ATTESTATION DES FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DES FONDS CONSTITUÉS EN FIDUCIE**

Portefeuille prudent Granite Sun Life  
Portefeuille modéré Granite Sun Life  
Portefeuille équilibré Granite Sun Life  
Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life  
Portefeuille croissance Granite Sun Life  
Portefeuille revenu Granite Sun Life  
Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life  
Fonds valeur Sentry Sun Life  
Fonds d'infrastructures Sun Life (auparavant Fonds d'infrastructures Sentry Sun Life)  
Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Schroder Sun Life  
(auparavant Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Sentry Sun Life)  
Fonds américain Dynamique Sun Life  
Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life  
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life  
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life  
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life  
Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life  
Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life  
Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life  
Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life  
Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life  
Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life  
Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life  
Fonds d'actions américaines MFS Sun Life  
Fonds d'actions internationales à faible volatilité MFS Sun Life  
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS Sun Life

(collectivement, les « **Fonds constitués en fiducie** »)

La présente modification n° 1 datée du 9 mars 2018, avec la notice annuelle datée du 16 février 2018, et le prospectus simplifié daté du 16 février 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 9 mars 2018, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE du 9 mars 2018.

(signé) « *Rick C. Headrick* »

---

Rick C. Headrick  
Président, signant en qualité de chef de la direction  
Placements mondiaux Sun Life  
(Canada) inc.

(signé) « *Paul Sergi* »

---

Paul Sergi  
Premier directeur financier  
Placements mondiaux Sun Life  
(Canada) inc.

**Au nom du conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.,  
à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds constitués en fiducie**

(signé) « Brennan Kennedy »

Brennan Kennedy  
Administrateur

(signé) « Patricia Callon »

Patricia Callon  
Administratrice

**PLACEMENTS MONDIAUX SUN LIFE (CANADA) INC.  
à titre de promoteur des Fonds constitués en fiducie**

(signé) « Rick C. Headrick »

Rick C. Headrick  
Président

**ATTESTATION DES CATÉGORIES DE SOCIÉTÉ ET DU GESTIONNAIRE ET DU  
PROMOTEUR DES CATÉGORIES DE SOCIÉTÉ**

Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life  
Catégorie Trimark canadienne Sun Life  
Catégorie d'actions canadiennes de petite capitalisation Sionna Sun Life

**(collectivement, les Catégories de société et chacune une catégorie d'actions de Catégorie de société  
Placements mondiaux Sun Life inc.)**

La présente modification n° 1 datée du 9 mars 2018, avec la notice annuelle datée du 16 février 2018, et le prospectus simplifié daté du 16 février 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 9 mars 2018, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE du 9 mars 2018.

(signé) « Rick C. Headrick »

Rick C. Headrick  
Président, signant en qualité de chef de la  
direction  
Catégorie de société Placements mondiaux  
Sun Life inc.

(signé) « Paul Sergi »

Paul Sergi  
Premier directeur financier  
Catégorie de société Placements mondiaux  
Sun Life inc.

**Au nom du conseil d'administration de Catégorie de société Placements mondiaux Sun Life inc.**

(signé) « Andrew Smith »

Andrew Smith  
Administrateur

(signé) « Sadiq S. Adatia »

Sadiq S. Adatia  
Administrateur



**Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.,  
à titre de gestionnaire des Catégories de société**

(signé) « Rick C. Headrick »

Rick C. Headrick  
Président, signant en qualité de chef de la  
direction  
Placements mondiaux Sun Life  
(Canada) inc.

(signé) « Paul Sergi »

Paul Sergi  
Premier directeur financier  
Placements mondiaux Sun Life  
(Canada) inc.

**Au nom du conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.,  
à titre de gestionnaire des Catégories de société**

(signé) « Patricia Callon »

Patricia Callon  
Administratrice

(signé) « Brennan Kennedy »

Brennan Kennedy  
Administrateur

**Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.,  
à titre de promoteur des Catégories de société**

(signé) « Rick C. Headrick »

Rick C. Headrick  
Président